

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Lignes directrices de gestion – stratégie pluriannuelle des ressources humaines 2025-2026**

Rapporteur : Philippe Laurent

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction publique pose l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Celles-ci déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) (art. 33-5 loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Cette stratégie définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité.

Consciente qu'un service public de qualité doit s'appuyer sur des agents compétents, en nombre suffisant et bénéficiant de conditions de travail adaptées, la ville de Sceaux adopte une stratégie des ressources humaines visant à répondre à ces objectifs, dans un contexte de transformation de la fonction publique.

Dans ce cadre, le maire et la direction générale des services ont donné à la direction des Ressources humaines, du management et de l'organisation (DRHMO) mission de mener une politique active visant à inscrire davantage les agents dans la gestion de leur carrière et les services dans la gestion de leur organisation.

Une première stratégie pluriannuelle a ainsi été approuvée le 25 mars 2021 pour la période 2021-2024.

La stratégie pluriannuelle 2025 -2026 s'inscrit dans la continuité des actions entreprises depuis plusieurs années. Au-delà de la traduction d'un projet d'administration destiné à mettre en œuvre les politiques publiques municipales, cette stratégie pluriannuelle entend ainsi mettre l'accent sur les conditions et la qualité de vie au travail des agents. Récemment distinguée sur ce point par le jury de la « Marianne d'or », la ville de Sceaux ambitionne de renforcer le bien-être des agents et d'anticiper les évolutions des métiers. Cela permet de conforter l'attractivité municipale, dans un contexte francilien tendu sur le recrutement, tout en accompagnant les agents actuels dans leur quotidien et les encadrants dans leurs pratiques. En outre, on trouve, dans cette stratégie pluriannuelle, de nouvelles déclinaisons de la feuille de route relative à l'égalité femmes-hommes.

Enfin, l'ensemble de la gestion des ressources humaines de la Ville doit être conçu dans une démarche permanente de dialogue social, condition essentielle à l'attractivité, au bien-être des agents et à la qualité du service public rendu.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider la stratégie pluriannuelle des ressources humaines 2025-2026.